

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-32

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES
TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an 2022, le 02 avril à 09H00, le Conseil municipal, légalement convoqué en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Daniel GUILLE, Thierry GADAIS ayant donné procuration à Franck CLOUET, Alexia ROUSSEAU ayant donné procuration à André LANCIEN, Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU, Bruno FOUCHARD ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS, Guinard MARNE ayant donné procuration à Audrey TENEZ.

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de 27, Madame Lydie RETAILLEAU a été nommée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : Franck CLOUET, Adjoint au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88 ;

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

Considérant les différentes créations, modifications et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et mouvement du personnel, l'adjoint au Maire propose d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée :

Création dans le cadre d'un recrutement :**Emplois non-permanents :**

- 1 Rédacteur catégorie B à 100%

Annexe : Tableau des effectifs

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXER** les effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 2 avril 2022 ;
- **INSCRIRE** au **budget** les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par 23 voix Pour, 3 voix Contre et 0 voix Abstention.

Le Maire

Daniel GUILLE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERES	CAT.	EMPLOIS PERMANENTS (titulaires et stagiaires)	Taux Emplois	Autorisés CM	Pourvus	Non Pourvus
TOTAL				92	80	12
Emplois permanents				62	54	8
Temps Complet				41	37	4
Temps Non Complet				21	17	4
Directeur général des services de 2000 à 10 000 hab.			100	1	1	
Administrative	A	Attaché	100	1		1
Administrative	B	Rédacteur	100	1	1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine Principal de 1e cl.	100	1	1	
Police Municipale	C	Brigadier chef principal	100	1	1	
Police Municipale	C	Brigadier chef principal	100	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1	
Technique	A	Ingénieur Principal	100	1	1	
Technique	B	Technicien	100	1	1	
Technique	B	Technicien	100	1	1	
Technique	B	Technicien	100	1		1
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème cl.	57,14	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	19,95	1		1
Animation	C	Adjoint d'animation	50,05	1		1
Animation	C	Adjoint d'animation	45,35	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	36,36	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	36	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	23,05	1		1
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	18,37	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	11,2	1		1
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	90,06	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème cl.	79,71	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème cl.	66,05	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	84,43	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	80,19	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	75	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	74,11	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	22,95	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	20	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 2e classe	85,71	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 2e classe	85,71	1	1	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 N° 44-20220402-2022D32-DE
 pour l'acte certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 10/04/2022
 Date de publication : 11/04/2022
 CM 02/04/2022

Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE

EMPLOIS NON PERMANENTS						
Total emplois non permanents				30	26	
Administrative	A	Attaché	100	1	1	
Administrative	A	Attaché	100	1	1	
Administrative	B	Rédacteur	70	1	1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1	1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1		
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Animation	B	Animateur	100	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	100	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	44	1		1
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Technique	A	Ingénieur territorial	100	1	1	
Technique	B	Technicien	50	1		1
Technique	C	Adjoint Technique	100	1		1
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	90	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	60	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	35	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	35	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	20	1	1	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20220402-2022D32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2022
Affichage : 11/04/2022

création